

Copropriété : 41 rue campane 84000 – Avignon.

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE DU 26 septembre 2015</p>

Le samedi 26 septembre 2015, à 14h15 heures, les copropriétaires de l'immeuble sis 41 rue campane à Avignon, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

La feuille de présence, émargée en entrant en séance, permet de constater que :

Sont présents :

- Mme Lambert (415 tantièmes)
- Mr Pallara (105 tantièmes)
- Mr Draghici (186 tantièmes)

Absent :

- Mme Larochette (151 tantièmes)
- Mr Mercury (143 tantièmes)

Ils détiennent ensemble 746/1000èmes.

L'assemblée générale élit en qualité de Président de Séance M. Draghici. , par 746/1000èmes

Le bureau étant constitué, il est passé à l'ordre du jour :

1. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCISE CLOS LE 26/09/2013.

L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice clos, sans réserve.

- Ont voté pour : Mme Lambert, M Pallara, M Draghici.
- Ont voté contre : /
- Se sont abstenus : /

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'art.24.

2. QUITUS AU SYNDIC POUR SA GESTION AU COURS DE L'EXERCICE ARRETE AU 26/09/2015.

L'assemblée générale donne quitus au syndic pour sa gestion au cours de l'exercice arrêté au 26/09/2015.

- Ont voté pour : Mme Lambert, M Pallara.
- Ont voté contre : M Draghici
- Se sont abstenus : /

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'art.24.

3. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SYNDIC ET INDEMNISATION.

L'assemblée générale désigne M Claude Pallara comme président du syndic.

Reconduction l'attribution de l'indemnisation forfaitaire du syndic pour son travail de gestion d'un montant de 200€ annuel.

- Ont voté pour : , Mme Lambert, M Pallara, M Draghici.
- Ont voté contre : /
- Se sont abstenus : /

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'art.25.

4. QUESTIONS DIVERSES.

Enduit des murs du hall d'entrée : Il a été demandé que des devis soient établis pour l'application d'enduit sur les murs en pierre du hall d'entrée.

- Ont voté pour : Mme Lambert, M Pallara, M Draghici.
- Ont voté contre : /
- Se sont abstenus : /

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'art.24.

Claude Pallara a demandé une rémunération pour un travail de peinture dans le hall d'entrée.
Aucun montant n'a été proposé par l'assistance.

- Ont voté pour : /
- Ont voté contre : /
- Se sont abstenus : /

En vertu de quoi cette résolution sera soumise à une nouvelle concertation.

L'examen de l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 16:20 heures.

Le Président.
M Draghici.

